REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail- Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DU CONTRÔLE DE QUALITE DES INTRANTS ET DES PRODUITS AGRICOLES
....
SOUS-DIRECTION DE LA REGLEMENTATION DES PESTICIDES, DES ENGRAIS ET DES APPAREILS DE TRAITEMENT
....
SERVICE DE LA CERTIFICATION DES APPAREILS DE TRAITEMENT
....



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF REGULATION AND CONTROL OF INPUTS AND AGRICULTURAL PRODUCTS
....
SUB DEPARTMENT OF REGULATION OF PESTICIDES, FERTILIZERS AND SPRAYERS
....
SERVICE OF SPRAYERS REGULATI ON
....

PROCEDURE DE CERTIFICATION DES APPAREILS DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE AU CAMEROUN

Le présent guide est élaboré à l'attention des importateurs et des distributeurs des appareils phytosanitaires. Il est préparé afin de les guider dans le processus de certification des appareils de traitement à commercialiser sur le territoire du Cameroun

COMPOSITION DU DOSSIER DE CERTIFICATION

Le promoteur dépose contre décharge, un dossier complet contenant les informations suivantes :

1. Une demande timbrée au tarif en vigueur adressée au président de la Commission Nationale d'Homologation des Pesticides et de la Certification des Appareils de Traitement (le MINADER) comportant en outre la marque, le modèle de l'appareil ainsi que les informations sur les caractéristiques techniques.

2. Un manuel d'utilisation contenant les informations suivantes :
   - ✓ L'assemblage initial ;
   - ✓ L'identification de toutes les pièces de rechange, accompagnées d'une vue éclatée d'ensemble ;
   - ✓ Le réglage et le calibrage ;
   - ✓ Le nettoyage te la sécurité d'évacuation des liquides de lavage ;
   - ✓ La maintenance habituelle et le stockage ;
   - ✓ La sécurité et l'utilisation habituelle en champ ;
   - ✓ Le relâchement en toute sécurité de la pression dans la lance et dans la cuve ;
   - ✓ La durabilité des matériaux constitutifs ;
   - ✓ Le débit des buses et gicleurs, la qualité du jet ou du nuage de fumée et les caractéristiques des gouttelettes ;
   - ✓ Le calibre des buses et les pressions de service à utiliser ;
   - ✓ Les précautions à prendre pour réduire les risques de contamination des utilisateurs et de pollution de l'environnement.

3. Les rapports des tests de contrôle des spécifications techniques (établis par le service de la Réglementation des Appareils de Traitement) ;

4. Un rapport des tests de performance en champ délivré par l'autorité chargé de la protection phytosanitaire (établi par le service de la Réglementation des Appareils de Traitement);

5. Un engagement sur l'honneur certifié auprès de toute autorité légale ou un contrat entre le fournisseur et le promoteur à assurer le service après vente et à mettre sur le marché les pièces détachées ;

6. Un échantillon de l'appareil à tester dans son emballage tel qu'il sera vendu sur le marché ;

7. La preuve de paiement des frais de certification des appareils soumis à la certification.

COUTS DES OPERATIONS DE CERTIFICATION

	Tests en station	**Tests en champ**	**Total**
Pulvérisateur à dos à pression entretenue, pulvérisateur à pression préalable,	**533 500**	**1 204 500**	**1 738 000**
Pulvérisateur à pression pneumatique (atomiseur), pulvérisateur à moteur thermique, pulvérisateur à moteur électrique	**533 500**	**1 276 500**	**1 810 000**

Les **frais d'étude des dossiers par la Commission Nationale d'Homologation des Pesticides et de Certification des Appareils de Traitement (CNPHCAT)** s'élèvent à **500 000FCFA.**

Pour toutes informations utiles contacter :
Chef de service : 97 25 31 84/74 23 30 70.